FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

OPCF/A.I/13/Add.1
16 novembre 1978

Original : ANGLAIS

ASSEMBLEE - 1ère session
Point 16 de l'ordre du jour

RESERVE AUX PARTIES CONTRACTANTES

CREATION D'UN COMITE EXECUTIF

Note du Secrétaire général de l'OMCI

A l'annexe du document OPCF/A.I/13 figure une liste des Etats Parties à la Convention ainsi que des quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 1977 sur les territoires des Etats contractants, qui avait été communiquée par le Secrétaire général de l'OMCI. Le Secrétaire général vient de recevoir une communication du Libéria annonçant que la quantité d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçus dans ce pays en 1977 s'élevait à 235 796 tonnes.

L'Assemblée est invitée à prendre note de cette information.